

BRIGADIER(ERE) SCOLAIRE - LISTE DE REMPLACEMENT

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE

Brigadier(ere) scolaire - Liste de remplacement

NB DE POSTE À COMBLER

5

STATUT D'EMPLOI

Occasionnel ou temporaire

OCCUPATION

Temps partiel

DISPONIBILITÉS

Jour

NB D'HEURES PAR SEMAINE

SALAIRE (TYPE)

Heure

SALAIRE (MONTANT)

16,30 \$

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL

Secondaire

EXPÉRIENCE REQUISE

Aucune ou non disponible

RÉGION

Montréal

CONTACT

Martine Angell
Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

DESCRIPTION

Sous la responsabilité du chef de division - Prévention du Service de sécurité incendie, le brigadier scolaire veille à ce que les jeunes écoliers respectent les divers règlements relatifs à la circulation piétonnière et les aide à traverser la voie publique. Afin de prévenir les accidents, il juge de l'état de la circulation et choisit le moment opportun pour les autoriser à traverser. Il doit aussi détecter toute situation inhabituelle qui pourrait affecter la sécurité des écoliers.

TÂCHES

1. Tâches opérationnelles

1.1. Assurer des déplacements sécuritaires aux jeunes écoliers aux abords des écoles primaires;

1.2. Agir à titre d'agent de prévention auprès des jeunes en leur inculquant des comportements prudents dans la circulation, de façon à ce qu'ils deviennent des piétons responsables.

2. Autres

2.1. Accomplir toute autre tâche reliée à ses champs de responsabilité.

QUALITÉS RECHERCHÉES

1. Formation : Secondaire III

2. Expérience : Aucune expérience préalable.

3. Connaissance : bonne connaissance des règles de sécurité et de la signalisation routière.

4. Autres :

- Certificat de vérification des antécédents judiciaires et de bonne conduite;

- Détenir un permis de conduire valide / classe 5;

- Avoir une grande disponibilité.

5. Profil de compétences :

- Sociabilité;

- Autonomie;

- Orientation vers la clientèle;

- Ponctuel;

- Démontrer un comportement sécuritaire.

AUTRE

Horaire de travail :

- Selon les besoins du Service;

- Disponibilité : selon le calendrier scolaire entre la fin du mois d'août et la fin du mois de juin.

Date d'entrée en fonction: Octobre 2020